SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

070877191

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).

070877209

Fiche de données de sécurité

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

pd CARE Wipes

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : pd CARE Wipes
Code produit : 070877191, 070877209

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Lingette nettoyant et désinfectant pour surfaces dures.
Utilisations déconseillées : Toute utilisation autre que celle recommandée ci-dessus.
Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :
Canada
Patterson Dentaire Canada Inc.
1205 boul Henri-Bourassa West
Montreal, Quebec H3M 3E6
+1 514 745 4040

Ligne d'urgence :

Canada
CHEMTREC
À l'intérieur des É.U. et du Canada : 1-800-424-9300 (24 heures)
À l'extérieur des É.U. et du Canada +1-703-527-3887 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Liquides inflammables, catégorie 4
Irritation oculaire, catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Mentions d'avertissement : Avertissement

Mentions de danger :

H227 Liquide combustible
H319 Provoque de graves irritations oculaires

Déclarations de mise en garde :

P210 Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ou des sources d'inflammation. Ne pas fumer
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage
P264 Bien se laver les mains après manipulation
P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux
P403+P235 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais
P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

Dangers non classés par ailleurs :

Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 67-63-0	Isopropanol	17.2
Numéro CAS : 111-76-2	Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	1-5
Numéro CAS : 121-54-0	Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	0.28

Informations supplémentaires :

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau :

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire d'un médecin ou d'un centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de vomissements spontanés, placer sur le côté gauche avec la tête baissée pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si les symptômes se développent ou persistent, consultez un médecin / attention.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Produit est combustible. L'exposition à des sources d'inflammation peut provoquer des blessures physiques.

Le contact avec les yeux peut entraîner une irritation, des rougeurs, des douleurs, une inflammation, des démangeaisons, des brûlures et des larmoiements.

Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, temps de contact).

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de luttes contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Use water spray or fog, alcohol-resistant foam, carbon dioxide or dry chemical. Cool fire exposed containers with water.

Agents d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Liquide combustible. Sera facilement inflammable par la chaleur, les étincelles ou les flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer vers la source d'allumage et créer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se répandront le long du sol et se rassembleront dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Risque d'explosion de vapeur à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Le ruissellement dans les égouts peut créer un risque d'incendie ou d'explosion. Les conteneurs peuvent exploser quand ils chauffent. L'inhalation ou le contact avec le produit peut irriter ou brûler la peau et les yeux. Le feu peut produire des gaz irritants et toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. La décomposition thermique peut produire des fumées et des gaz irritants et toxiques.

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive.

Précautions particulières :

Évacuer le personnel non essentiel. Ventiler les espaces fermés avant d'y pénétrer. Envisager une

évacuation initiale sur 300 mètres dans toutes les directions. Si un wagon-citerne est impliqué dans l'incendie, ISOLER sur 800 mètres dans toutes les directions. Combattre le feu à la distance maximale. Sortir les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée/du brouillard pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Se retirer immédiatement en cas de bruit ascendant provenant des dispositifs d'aération de sécurité ou de décoloration du réservoir. Toujours rester à l'écart des réservoirs pris dans le feu. Pour les incendies massifs, utiliser des supports à tuyau autonomes ou des sur affût télécommandées de tuyaux sans pilote ou des canons à eau. Si cela est impossible, quitter la zone et laisser le feu brûler. Se tenir à une distance de sécurité avec un extincteur prêt à être utilisé en cas de reprise du feu. Une mousse supprimant la vapeur peut servir à réduire les émanations. Éviter le ruissellement inutile des agents d'extinction qui peuvent causer de la pollution. Ne pas manipuler de conteneurs endommagés à moins d'avoir été spécifiquement formé à cette tâche.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Évacuer le personnel non nécessaire. Ventiler la zone. Éteindre toutes les sources d'inflammation. Tout l'équipement utilisélors de la manipulation du produit doit être mis à la terre. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir section 8). Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, poussières et aérosols. Ne pas marcher sur le produit renversé. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire en toute sécurité. Empêcher d'atteindre les égouts, les canalisations et les cours d'eau. Les rejets dans l'environnement doivent être évités.

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Ne touchez pas les récipients endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection individuelle appropriés. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Absorber ou recouvrir de terre sèche, de sable ou d'un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs pour une élimination future. Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables (voir section 13).

Référence à d'autres sections :

Pour l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination, voir la Section 13.

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Prenez des mesures pour éviter les décharges statiques. Manipulez les conteneurs avec prudence. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
Utiliser un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols / poussières. Ne mangez pas, ne buvez pas, ne fumez pas et n'utilisez pas de produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement les zones affectées après la manipulation. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Gardez les

récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Alberta	Isopropanol	67-63-0	MPT 8 heures : 492 mg/m³ (200 ppm)
	Isopropanol	67-63-0	LECT 15 minutes : 984 mg/m³ (400 ppm)
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	MPT 8 heures : 97 mg/m³ (20 ppm)
British Columbia	Isopropanol	67-63-0	MPT 8 heures : 200 ppm
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm
	Isopropanol	67-63-0	LECT 15 minutes : 400 ppm
Manitoba	Isopropanol	67-63-0	MPT 8 heures : 200 ppm
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm
	Isopropanol	67-63-0	LECT 15 minutes : 400 ppm
Ontario	Isopropanol	67-63-0	MPT 8 heures : 200 ppm
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm
	Isopropanol	67-63-0	LECT 15 minutes : 400 ppm
Quebec	Isopropanol	67-63-0	MPT 8 heures : 983 mg/m³ (400 ppm)
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	MPT à 8 heures : 20 ppm
	Isopropanol	67-63-0	LECT 15 minutes : 1230 mg/m³ (500 ppm)
Saskatchewan	Isopropanol	67-63-0	Limite de contamination 8 heures : 200 ppm
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	Limite de contamination 8 heures : 20 ppm
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	Limite de contamination 15 minutes : 30 ppm
	Isopropanol	67-63-0	Limite de contamination 15 minutes : 400 ppm
New Brunswick	Isopropanol	67-63-0	MPT 8 heures : 983 mg/m³ (400 ppm)
	Isopropanol	67-63-0	LECT 15 minutes : 1230 mg/m³ (500 ppm)
	Éther monobutylique d’éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	111-76-2	MPT 8 heures : 121 mg/m³ (25 ppm)

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit. Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur, de brouillards et de poussières en suspension dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail, tout en respectant les normes nationales en vigueur (ou équivalentes).

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité ou lunettes étanches. Utiliser un équipement de protection des yeux qui a été testé et approuvé selon des normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection corporelle et cutanée :

Gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes aux normes applicables. Les gants doivent être inspectés avant l'utilisation. Éviter tout contact cutané avec des gants usagés. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les gants usés et les vêtements contaminés. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être sélectionné en fonction de la tâche exécutée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. S'assurer que tous les équipements de protection individuelle sont approuvés par les normes nationales reconnues (ou équivalentes).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail ou à un niveau acceptable (si les limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur approuvé par les normes nationales reconnues (ou équivalent) doit être porté.

Mesures générales d'hygiène :

Lors de la manipulation de produits chimiques, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains après la manipulation, avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser. Effectuer l'entretien ménager de routine.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide clair sur un lingette blanc
Odeur :	Alcool
Seuil d'odeur :	0,001 ppm (Éther monobutylique d'éthylène-glycol)
Valeur pH :	11,0 à 12,49
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	64°C (147°F)
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	12,7%
Limite d'explosion inférieure :	2%

Pression de vapeur :	43,3 mmHg à 20 °C (isopropanol)
Densité de vapeur :	2,1 (isopropanol)
Densité :	Non déterminé ou non disponible
Densité relative :	0,972
Solubilités :	Partiellement soluble à l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :
Non réactif dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Stabilité chimique :
Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses :
Des réactions dangereuses ne sont pas anticipées dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

Conditions à éviter :
Chaleur extrême, flammes nues, surfaces chaudes, étincelles, sources d'inflammation, électricité statique et matières incompatibles. Accumulation de vapeur dans les zones basses ou confinées.

Matériaux incompatibles :
Agents comburants fortes, acides et alcalis.

Produits de décomposition dangereux :
La décomposition thermique produire monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d’azote, amines, chlore et chlorure d’hydrogène.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Isopropanol	orale	DL50 Rat : 5840 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : 12 800 mg/kg

Nom	Voie	Résultat
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	orale	DL50 Rat : 470 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : 220 mg/kg
	inhalation	CL50 Rat : 450 ppmV (4 heures)
	Estimation de la toxicité aiguë orale	DL50 Rat : 1200 mg/kg
Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	orale	DL50 Rat : 295 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	Provoque un irritation cutanée.
Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	Provoque de graves brûlures cutanées.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Isopropanol	Provoque de graves irritations oculaires.
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	Provoque de graves irritations oculaires
Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	Provoque de graves lésions oculaires.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Isopropanol	Groupe 3
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	Groupe 3

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Isopropanol	Peut provoquer de la somnolence ou du vertige.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Inhalation, ingestion, contact avec la peau, contact avec les yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Voir la Section 4 de cette FDS.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance :

Nom	Résultat
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	CE50 Daphnia magna : 1550 mg/L (48 heures)
	CL50 Oncorhynchus mykiss : 1474 mg/L (96 heures)
Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	CL50 Oncorhynchus mykiss : 1,15 mg/L (96 heures)
	CE50 Daphnia magna : 0,22 mg/L (48 heures)
	CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 0,12 mg/L (72 heures)

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance :

Nom	Résultat
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	NOEC Danio rerio : > 100 mg/L (21 jours)
	NOEC Daphnia magna : 100 mg/L (21 jours)
Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	NOEC Pseudokirchneriella subcapitata : 0,038 mg/L (72 heures)

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance :

Nom	Résultat
Isopropanol	Facilement biodégradable dans l'eau.
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	Facilement biodégradable (90,4% de dégradation après 28 jours).
Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	Dans les conditions d'essai, aucune biodégradation n'a été observée (0 % de dégradation après 28 jours).

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance :

Nom	Résultat
Isopropanol	Ne devrait pas se bioaccumuler (log Kow: 0,05).
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	Ne devrait pas se bioaccumuler (log Kow = 0,83).
Chlorure de diisobutyl phénoxyéthoxy éthyl diméthyl benzylammonium	La substance un potentiel de bioaccumulation (log Kow = 4,0).

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.
Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données sur le produit :

Évaluation PBT : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme PBT.

Évaluation vPvB : Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme vPvB.

Données sur la substance :

Évaluation PBT :

Isopropanol	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	Cette substance n'est pas persistante, bioaccumulative ni toxique (PBT).

Évaluation vPvB :

Isopropanol	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).
Éther monobutylique d'éthylène-glycol (2-Butoxyéthanol)	Cette substance n'est pas très persistante ni très bioaccumulative (vPvB).

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Ne pas réutiliser lingette. Éliminer lingette utilisé dans les ordures. Ne lingettes pas tirer la chasse des toilettes.

Emballages contaminés :

Ne pas réutiliser ou reremplir le conteneur. Offre pour le recyclage, le cas échéant. Si le recyclage ne sont pas disponibles, jeter à la poubelle.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) : Tous les ingrédients figurent sur la liste ou exclus.

Liste extérieure des substances (NDSL) : Aucun de ces ingrédients n’est répertorié sur la liste.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l’utilisateur en matière de manipulation, d’utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L’utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 08.03.2021

Notes de révision :

Date de révision	Remarques
2021-08-03	Version 2

Fin de la fiche de données de sécurité